

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7285637501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7285637501>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 mars 2022** sur **Actu.fr - Courrier Vendéen**
Pour le département : **85 - VENDEE**

YAG

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 23 Rue du Pont de la ville, 85500 LES

HERBIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES HERBIERS du 18 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : YAG

Siège : 23 Rue du Pont de la ville, 85500 LES HERBIERS

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : La participation directe ou indirecte dans toutes les opérations commerciales, industrielles ou de services quel qu'en soit le domaine ou la nature, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, association en participation ou autrement ; la gestion de ces participations ; Toutes prestations de services techniques, commerciales, financières et administratives, notamment au profit des sociétés dans lesquelles la société détient des participations ; L'exercice de mandats sociaux ; Le dépôt, l'exploitation ou l'achat de tous brevets, licences ou marques, la gestion de réseaux de franchise ; Achat, vente, et gestion de tous biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé

dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Yohan GARNIER demeurant 23 Rue du Pont de la Ville, 85500 LES HERBIERS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON.

POUR AVIS

Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

